

Compléments alimentaires: dangers du commerce en ligne de l'étranger vers la Suisse

Les compléments alimentaires (CA) peuvent constituer un apport précieux à notre alimentation. Ils fournissent à l'organisme des vitamines, des minéraux et d'autres substances de manière ciblée et jouissent d'une popularité croissante. Cependant cette croissance comporte un risque sérieux: de nombreux CA sont achetés en ligne à l'étranger, sans garantie quant à leur qualité.

Les CA sont des denrées alimentaires et relèvent donc de la législation sur les denrées alimentaires. Ils ne nécessitent en principe aucune autorisation. Contrairement aux médicaments qui eux sont soumis à la loi sur les produits thérapeutiques et font l'objet d'une procédure d'autorisation très stricte. Quiconque fabrique des CA en Suisse doit, dans le cadre de l'autocontrôle, s'assurer que ses produits répondent aux exigences légales locales. Les autorités cantonales chargées de l'application de la loi effectuent des contrôles aléatoires, mais ceux-ci sont peu nombreux. Les CA commandés en ligne à l'étranger sont encore moins contrôlés et peuvent contenir des substances interdites en Suisse. Des ingrédients cachés, non déclarés ou présents en doses excessives peuvent représenter de graves risques pour la santé des consommateurs.

Dans l'ensemble, les contrôles sur les produits CA sont très laxistes. Il est urgent d'instaurer des conditions de concurrence équitables pour les fabricants nationaux et étrangers. Comme il n'est guère réaliste d'envisager des vérifications rigoureuses à l'importation et une augmentation des contrôles aléatoires sur le territoire national, une solution possible serait de créer une nouvelle catégorie intermédiaire entre denrées alimentaires et produits pharmaceutiques, soumise à des contrôles plus stricts. Cela permettrait de profiter en toute sécurité des bienfaits des compléments alimentaires et de mieux protéger la santé des consommateurs.

Cornelia Steck, ASMC